Contribution commune de la Ville de Gravelines, du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et du Syndicat Intercommunal de l'Energie des Communes de Flandres dans le cadre du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie

Présentation des trois acteurs

- **Gravelines**, station balnéaire de la mer du Nord et ville remaniée par Vauban au patrimoine classé, compte 12 000 habitants. Elle est membre de la Communauté urbaine de Dunkerque et du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme. Longtemps portée par la pêche et l'agriculture, son économie s'est progressivement industrialisée au début des années 1970, à la faveur du développement du port de Dunkerque à l'ouest de l'agglomération dunkerquoise et de l'implantation sur son territoire des six réacteurs de la centrale nucléaire EDF dès 1980.
- Le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme réunit 16 communes de la Flandre littorale et intérieure, situées entre Dunkerque, Calais et Saint Omer représentant une population de 37 800 habitants. Il offre un visage contrasté entre le Nord, très urbanisé et le Sud, plus rural. Investi en matière de promotion culturelle, sociale et touristique et réalisant notamment des infrastructures et des équipements à vocation intercommunale, il est également pleinement engagé dans le domaine de l'insertion socio professionnelle des jeunes.
- Le Syndicat Intercommunal de l'Energie des Communes de Flandre (SIECF) Territoire d'Energie Flandre, est une Structure intercommunale regroupant 98 communes de Flandre. Le SIECF est historiquement chargé de la distribution publique d'électricité et de gaz sur son territoire. Depuis plusieurs années, le Syndicat s'inscrit comme moteur de la transition énergétique sur son territoire par le développement d'actions de maitrise de la demande en énergie, développement des ENR et de lutte contre la précarité énergétique notamment.

I- <u>Un territoire favorable au développement des ENR qui viennent</u> répondre aux exigences des accords de Paris

La transition écologique est un mouvement dans lequel notre pays est désormais résolument engagé, portée par la prise de conscience du réchauffement climatique. Celle-ci s'inscrit dans une dynamique internationale consacrée par les Accords de Paris de décembre 2015 et consiste en trois points principaux : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables. Nos territoires s'engagent d'autant plus pleinement dans ce mouvement qu'ils ont d'ailleurs déjà commencé leur transition économique, écologique et sociale. Labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le SIECF travaille activement sur la mobilité propre, la rénovation et l'exemplarité énergétique des bâtiments publics et la lutte contre la précarité énergétique. Sur le territoire du SIVOM des

Rives de l'Aa et de la Colme et dans les communes du SIECF, des projets de méthanisation (production de biogaz à partir de matière organique) ont vu le jour (à Volckerinckhove, par exemple) ou sont en projet dans plusieurs élevages agricoles. Gravelines, de son côté, réfléchit à la façon dont elle pourrait valoriser les toitures de ses bâtiments communaux en y installant des panneaux solaires pour produire de l'électricité verte. Par ailleurs, le territoire dunkerquois a été retenu pour un projet d'implantation d'un champ éolien off-shore d'une puissance comprise entre 250 et 750 MW à l'horizon 2022 et un des premiers sites de production d'hydrogène vert sera accueilli d'ici 2020 sur la Commune de Loon Plage, située dans le périmètre du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

Le territoire a su démontrer sa capacité à déployer des filières EnR.

Il est également engagé dans l'objectif de réduction des consommations en énergie que ce soit au travers de sa politique de rénovation énergétique des bâtiments publics, dans l'accompagnement des comportements écocitoyens ou encore dans le soutien aux initiatives privées pour les rénovations d'habitat.

Cependant, notre territoire, et en particulier sa partie Nord, a la particularité d'être fortement industrialisé, et donc consommateur d'une très grande quantité de gaz et d'électricité. C'est un fait que nous sommes obligés de prendre en compte dans notre réflexion commune. D'où notre question: Les énergies renouvelables peuvent-elle garantir durablement l'approvisionnement indispensable à la bonne santé économique du territoire ?

II- Garantir le développement économique en assurant la sécurité d'approvisionnement en énergie (gaz et électricité) des entreprises

Le Dunkerquois s'est fortement industrialisé à partir du milieu des années 60, avec l'arrivée du géant de l'acier Usinor (aujourd'hui ArcelorMittal) et le développement de son port maritime. Cette transformation s'est accompagnée d'importantes créations d'emplois jusqu'à rassembler 10,1 % des emplois industriels du Nord-Pas-de-Calais, soit 20 700 emplois directs. L'industrie à Dunkerque, c'est tout simplement un emploi sur quatre. (Source INSEE). Cette importante industrialisation conduit à une très forte demande en électricité et en gaz, citons ArcelorMittal ou encore Aluminium Dunkerque, à Gravelines, qui consomme à lui seul l'équivalent d'une demi-tranche de la centrale nucléaire de Gravelines (Nb, une tranche nucléaire produit 900 MW) pour faire fonctionner son process. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de trouver sur notre territoire, en plus de la centrale nucléaire, un gazoduc et un terminal méthanier à Loon-Plage. Eu égard aux enjeux énergétiques locaux, le territoire s'est engagé activement avec le développement d'un pôle d'excellence et d'innovation énergétique au service des entreprises pour toujours renouveler sa dynamique et son expertise en matière d'énergie afin de prévoir durablement l'évolution de la filière. Ces constatations nous amènent à penser qu'il est indispensable de garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie pour la bonne santé

économique du territoire dans le cadre d'un bouquet énergétique adapté au contexte local. En l'état actuel des choses, et au vu du manque de flexibilité actuelle des ENR pour l'approvisionnement en électricité, la centrale nucléaire EDF de Gravelines et ses six tranches, qui en font la plus puissante de l'Europe de l'Ouest, apparaissent indispensables pour garantir cet approvisionnement.

III- <u>Pour une complémentarité des énergies adaptée aux particularités du territoire</u>

Comme indiqué précédemment, nos territoires sont déjà très engagés dans le développement des énergies vertes (production de biogaz grâce à la méthanisation dans les élevages, énergie solaire, éolien off-shore, réseau de chaleur...) et y sont d'ailleurs favorables. Toutefois, actuellement, 73 % de l'énergie électrique consommée en France provient du nucléaire. Changer le modèle de production nécessite une anticipation et une réflexion inscrite sur le long terme afin de ne pas bouleverser l'économie et maîtriser durablement le coût de l'énergie. A cela, viennent s'ajouter les difficultés pour stocker l'électricité verte et le manque de flexibilité dans l'approvisionnement. En effet, l'approvisionnement en électricité des entreprises du territoire par les seules énergies renouvelables en l'état actuel des technologies de stockage apparaît très peu probable. Le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, le SIECF et la Ville de Gravelines entendent se positionner pour un « mix énergétique » complémentaire entre énergies renouvelables et énergie nucléaire. Et rappelle que :

- Le nucléaire fournit une électricité décarbonée à 97 %.
- La France dispose d'une expertise dans le nucléaire, reconnue mondialement, avec l'exploitation de 54 réacteurs depuis 40 ans <u>sans aucun accident</u> nucléaire.
- Le nucléaire permet de bénéficier d'électricité à bas coût, ce qui est important aussi bien pour les particuliers (limitation de la précarité énergétique) que pour les entreprises (qui restent ainsi compétitives).
- Actuellement, EDF a commencé le « grand carénage » de ses centrales afin d'améliorer encore leur sécurité, en s'appuyant sur le retour d'expérience post Fukushima.

IV- La légitimité de l'évolution du CNPE de Gravelines

A ce jour, il apparaît évident que notre pays comptera encore pendant des décennies une part de nucléaire dans son mix énergétique. Or, c'est dans le cadre de l'actuelle PPE que se préparent les décisions en la matière. Dans ces conditions, la ville de Gravelines, le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et le SIECF se positionnent en faveur d'une continuité et d'une évolution du site nucléaire de Gravelines avec l'accueil de nouvelles unités de production.

Le site de Gravelines présente des atouts majeurs que l'on ne peut négliger :

- D'abord parce que ses habitants ont appris à vivre avec la culture du risque depuis 40 ans,
- parce que la majorité des salariés du CNPE de Gravelines vivent dans le périmètre de 10 km de la centrale,
- parce que Gravelines est située dans une zone non sismique et au carrefour Nord Européen,
- parce que le site nucléaire est situé en bord de mer, ne présentant aucune difficulté à trouver l'eau nécessaire au process et dispose de disponibilités foncières,
- parce que le CNPE de Gravelines promeut des synergies avec d'autres acteurs économiques tels Aquanord (en fournissant de l'eau régulée en température pour le développement de l'aquaculture) ou encore le Terminal Méthanier (amenée sur un réseau de 5 kms d'eau tiède issue du circuit de refroidissement de la centrale nucléaire aux fins de regazéifier le GNL de façon décarbonée). Une véritable écologie industrielle à préserver et à pérenniser!
- parce que l'activité nucléaire génère plus de 12 000 emplois directs, indirects et induits sur le territoire depuis 40 ans. Arrêter l'activité nucléaire à Gravelines et sur le littoral conduirait à un bouleversement économique profond et majeur.

Conclusion

Les territoires du SIECF, du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et de la Ville de Gravelines, déjà largement engagés dans la transition énergétique, soutiennent durablement le développement des ENR. Toutefois, au vu des particularismes de nos territoires, très fortement industrialisés et gros consommateurs d'énergies, il apparaît difficile de garantir à moyens termes l'approvisionnement en énergies par les seules ENR.

Dans ce cadre, la position en faveur d'un mix énergétique qui inclurait ENR et production d'électricité d'origine nucléaire avec l'évolution légitime et logique du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines vers l'accueil de deux réacteurs de nouvelles générations, est la plus appropriée.